

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

#### Délibération 2020-48

#### OBJET : Rapport annuel sur la Prix et la Qualité des Déchets 2019

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAoui, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

**Membres suppléants :** Daniel LEBLAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

#### Procurations :

Marion MUSSO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale donne procuration à Daniel LEBLAY ;

#### Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;

#### Nombre de membres du Conseil Syndical

Légal : .....	38
Désignés : .....	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents : .....	12
Visio : .....	6
Votants : .....	24
Procuration.....	4
Date de la convocation :	
4 décembre 2020	

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20201211-2020-48-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2020  
Date de réception préfecture : 28/12/2020

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de  
Lérins ;

**Membres excusés :**

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission  
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, Marie ANASSE, Denise LAURENT,  
délégués de la Commission Syndicale ;  
Xavier WIIK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la  
prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de  
gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été  
baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également  
détenir deux procurations.

Le comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence  
sanitaire.

Mme Khéra BADAQUI est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

En application des dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que le Syndicat exerce la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent, dont les déchets issus des déchèteries.

Ces prestations sont effectuées soit par le Contrat de Partenariat Public Privé signé en 2006 avec la Société VALOMED comportant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit par UNIVALOM directement par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier.

Toutes ces prestations sont développées dans le rapport annuel annexé à la présente délibération, qui a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 12 novembre dernier.

A titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 250 958 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2019 dont :

➤ Ordures ménagères résiduelles :

122 256 tonnes pour un montant 13 491 347 €HT

➤ Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre :

22 468 tonnes pour un montant de 3 282 842 €HT

➤ Déchets verts :

40 366 tonnes pour un montant de 3 810 457 €HT

➤ Déchets de bois :

8 512 tonnes pour un montant de 1 074 811 €HT

➤ Encombrants :

21 255 tonnes pour un montant de 3 278 531 €HT

➤ Gravats :

24 622 tonnes pour un montant de 1 849 998 €HT

➤ Autres Filières :

Ferrailles, Pneus, Cartons, Extincteurs, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Bouteilles de gaz, Huiles de vidange, DEA, Films plastiques, Batteries et textiles soit 7 902 tonnes pour un montant net de 556 416 €HT

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2019,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20201211-2020-48-DE  
Date de télétransmission : 28/12/2020  
Date de réception préfecture : 28/12/2020